



MENTIONS OBLIGATOIRES, MOTIFS ET REDACTION DES DISPOSITIFS

un exercice complexifié et source de grande responsabilité

Mardi 6 avril 2021 – 19h / 21h

Cette formation se tiendra uniquement en visio-conférence

Animée par

Fadela HOUARI

Avocate au Barreau de Paris, membre du CA de l'IDFP

Emmanuelle CHAILLIE

Avocate au Barreau de Paris, Vice présidente de l'IDFP

Anne GONGORA

Présidente de la chambre 3-4 de la Cour d'Appel de 2015 à 2020

Présidente de chambre honoraire

L'objectif de la formation est d'attirer l'attention des avocat.e.s sur les changements induits par les réformes de procédure civile et les rejets de plus en plus fréquents de demandes n'apparaissant pas comme des prétentions, les juridictions ne procédant plus par requalification ou réinterprétation et se montrant de plus en plus rigoureuses sur ces questions.

Conseils pratiques de rédaction, de formulation, et d'abandon de pratiques seront dispensés afin d'améliorer la présentation des écritures et d'en permettre un traitement efficace par les juridictions.

La dernière demi-heure sera réservée à un échange en vue de répondre aux questions des participants.

**Formation validée au titre de la formation
professionnelle continue**

INSCRIPTION

Adhérent IDFP : 25€ttc (20,83€ht)

Non adhérent IDFP : 70€ttc (58€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 25€ttc (20,83€ht)

Elèves avocats: gratuit (vous inscrire directement sur idfp@institut-dfp.com)

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.6.04.2021

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

(En indiquant vos coordonnées complètes)



www.institut-dfp.com

l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)